

SCAPPE / BPESC
N°SCAPPE/BPESC-2021-7915/ED
Affaire suivie par :
Estelle Delcroix
Tél : 03 20 15 67 66
Mél : estelle.delcroix@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le **08 DEC. 2021**

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des
collèges et lycées publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des
EREA

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation 2021-2022

Pièces jointes : Modalités d'organisation, lettre pédagogique et fiche d'explicitation du projet

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) vise à perpétuer chez les collégiens de troisième et les lycéens la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Les élèves peuvent être préparés à ce concours par les enseignants de toutes les disciplines.

Le jury national a arrêté pour l'année scolaire 2021-2022 le thème suivant :

«La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich (1944-1945)»

Une lettre de cadrage pédagogique a été rédigée par le référent académique « mémoire et citoyenneté » à l'attention de l'ensemble des professeurs désirant participer au concours (cf annexe). Cette lettre précise notamment les ressources nationales et régionales qui peuvent être mobilisées dans la préparation du concours.

Pour les lycées, les élèves de toutes les classes sont concernés, à l'exception des formations post-baccalauréat :

1° Rédaction d'un devoir individuel en classe lors d'une épreuve surveillée de 3 heures, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.

2° Réalisation d'un travail collectif (2 lycéens au minimum) pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème national, accompagné par une courte fiche présentant le projet, expliquant la démarche et indiquant la part des élèves dans le travail réalisé (cf annexe).

Pour les élèves de collège et EREA (seuls les élèves de niveau troisième sont concernés) :

1° Rédaction d'un devoir individuel en classe lors d'une épreuve surveillée de 2 heures, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.

2° Réalisation d'un travail collectif (2 collégiens au minimum) pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel, accompagné par une courte fiche présentant le projet, expliquant la démarche et indiquant la part des élèves dans le travail réalisé (cf annexe).

Pour les collégiens et les lycéens qui désirent réaliser un travail individuel, la date de l'épreuve a été fixée au **jeudi 31 mars 2022**.

Les copies individuelles et les travaux collectifs sont adressés par l'établissement scolaire auprès des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN Nord et Pas-de-Calais) pour le **samedi 2 avril 2022** au plus tard.

L'ensemble des travaux (individuels et collectifs) sera examiné par les collèges de correcteurs départementaux (un pour le Nord et un pour le Pas-de-Calais), présidés par M. Henry, IA-IPR histoire-géographie, référent académique « mémoire et citoyenneté ». Chaque collège départemental sélectionnera les meilleurs travaux, dans chacune des 4 catégories, et les fera parvenir au jury académique.

Le jury académique sélectionnera 6 travaux pour chacune des 4 catégories précitées soit 24 travaux au total. Ces travaux représenteront l'académie et seront examinés par le jury national.

Je vous remercie de bien vouloir faciliter la participation des enseignants aux différentes phases de la mise en œuvre de ce concours : réalisation des sujets et évaluation des travaux, à l'échelle départementale et à l'échelle académique. Les enseignants participent, par leur engagement, à la qualité du déroulement du concours.

Le jury national examinera, pendant l'été 2022, les travaux sélectionnés par le jury académique et établira le palmarès national, publié sur le site Eduscol, au début du premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

Les prix nationaux seront remis conjointement par le Ministre chargé de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministre chargé de la Défense et des Anciens Combattants, ou leurs représentants, au cours d'une cérémonie officielle à Paris.

Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports prend en charge la valorisation des travaux des lauréats à l'échelon national.

Vous trouverez en annexe les modalités d'organisation du concours.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations auprès des personnels et de contribuer ainsi au bon déroulement du concours national de la Résistance et de la Déportation.

Monsieur Stéphane Henry, IA-IPR histoire-géographie, référent académique « mémoire et citoyenneté », et le Bureau des Politiques à l'Education, à la Santé et à la Citoyenneté se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.



Valérie CABUIL